

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-6-15

Séance du jeudi 14 juin 2012

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER PROGRAMME 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- d'accorder des subventions pour le financement des opérations, conformément au tableau récapitulatif inclus au rapport, d'un montant total de :
 - 803 250 € sur un montant subventionnable de 1 785 000 € HT au syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes Vosges pour l'opération détaillée dans le tableau inclus au rapport et de l'imputer sur les AP restant disponibles sur les années antérieures, programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152 ;
 - 10 000 € sur un montant subventionnable de 20 000 € HT au syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes Vosges pour l'opération détaillée dans le tableau inclus au rapport et de l'imputer sur l'AP N°1/2012, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151 ;
 - 336 294 € sur un montant subventionnable de 533 800 € HT au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc pour les opérations détaillées dans le tableau inclus au rapport et de l'imputer sur les AP restant disponibles sur les années antérieures, programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204152 pour 309 204 € et 204151 pour 27 090 € ;

- 74 800 € sur un montant subventionnable de 92 000 € HT au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc pour les opérations détaillées dans le tableau inclus au rapport et de l'imputer sur l'AP N°1/2012, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152 pour 64 800 € et nature 204151 pour 10 000 € ;
- d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions